

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
**Commune d'ATHIENVILLE**

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Athienville s'est réuni au Foyer Rural, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre LEFORT, conseiller municipal,

**Étaient présents :**

Mme LAFONTAINE	Mme M.D. MOULIN	Mr Alexandre LEFORT
Mr S. MARCHAND	Mr Denis MARCHAND	Mme M.Reine DUVAL
Mr P. HESSE	Mr NAPORA-HENRY	Mr Luc GERARDIN
		Mme Elsa CABOCEL

Nombre :

De membres en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 3

**Date de la convocation :**  
2 juin 2020

**Date d'affichage**  
2 juin 2020

**Était absent excusé :** Mr Loïc RICHARD,

**Secrétaire de séance :** Mme Christine LAFONTAINE

**OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA  
COMMUNE D'ATHIENVILLE PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Monsieur Stéphane MARCHAND, Maire mais également exploitant de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Mesdames et Messieurs Elsa CABOCEL, M. Reine DUVAL, Denis MARCHAND, Pierre HESSE, Loïc RICHARD, Régis NAPORA-HENRY, Luc GERARDIN également exploitants ou famille d'exploitants de terrains potentiellement concernés par le projet se retirent également du débat et du vote.

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix pour et 1 voix contre,

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que suivants  
Ont signé au registre l'ensemble des membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Athienville, le 9 juin 2020  
Le Président,  
Alexandre LEFORT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ALEF' or similar, written over a horizontal line.



Procès verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune d'Athienville  
Séance du 5 juin 2020 à 20h30  
Foyer Rural

2020-2

\*\*\*

Sous la présidence de M. Alexandre LEFORT, Conseiller Municipal  
Convocation adressée et affichée le 2 juin 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- Prise de délibération pour le projet éolien
- Questions diverses.

**Sont présents** : Mr Stéphane MARCHAND, Mr Pierre HESSE , Mr Luc GERARDIN  
Mr Alexandre LEFORT, Mme Christine LAFONTAINE, Mme M. Déborah MOULIN, Mme  
Elsa CABOCEL, Mr M. Reine DUVAL, Mr Régis NAPORA-HENRY, Mr Denis  
MARCHAND

**Absent excusé** : Mr Loïc RICHARD

Mme Christine LAFONTAINE est élue secrétaire de séance

**OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE  
D'ATHIENVILLE PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société  
NORDEX France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la  
commune (ci-après « le Projet »).

Monsieur Stéphane MARCHAND, Maire mais également exploitant de terrains  
potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au  
vote concernant le Projet.

Mesdames et Messieurs Elsa CABOCEL, M. Reine DUVAL, Denis MARCHAND, Pierre  
HESSE, Loïc RICHARD, Régis NAPORA-HENRY, Luc GERARDIN également  
exploitants ou famille d'exploitants de terrains potentiellement concernés par le projet  
se retirent également du débat et du vote.

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du  
Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le  
territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation  
des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note  
de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix pour et 1 voix contre,

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite des études sur le territoire de  
la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches  
nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles  
d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de  
raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation  
environnementale et de son dépôt,

Le Président  
Alexandre LEFORT

Les Conseillers Municipaux

Le Secrétaire,  
Christine LAFONTAINE,



**Procès verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune d'Athieville**

**2020-1**

**Séance du 2 juin 2020 à 14h00  
Foyer Rural**

Sous la présidence de M. Stéphane MARCHAND, Maire de la commune  
Convocation adressée et affichée le 28 mai 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- Prise de délibération pour le projet éolien
- Questions diverses.

**Sont présents** : Mr Stéphane MARCHAND, Mr Pierre HESSE , Mr Luc GERARDIN

**Absents excusés** : Mr Alexandre LEFORT, Mme Christine LAFONTAINE, Mme M. Déborah MOULIN, Mme Elsa CABOCEL, Mr M. Reine DUVAL, Mr Régis NAPORA-HENRY, Mr Denis MARCHAND, Mr Loïc RICHARD

Mr Pierre HESSE est élu secrétaire de séance

Au vu des absences des conseillers municipaux, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Il décide de fixer une nouvelle date pour le conseil municipal, à savoir : le vendredi 5 juin 2020 à 20h30 au Foyer Rural

Le Maire  
Stéphane MARCHAND

Le Secrétaire,  
Pierre HESSE,

Les Conseillers Municipaux